

Légation de Suisse
en France Paris, le 4 juillet 1900.
Cinquième av. Marignan
N° 1100

Prière de rappeler
le numéro ci-dessous

15th bis rue de Marignan

SCHWEIZR. POST. DEPART.

8- JUL. 1900

N° 27 | VIII.

Monsieur le Président,

Chaque jour, je suis sur le point de prendre la plume pour vous écrire au sujet des affaires de Chine, et chaque jour je remets mon rapport au lendemain dans la pensée que le lendemain on saura plus de détails et que la situation s'claircira.

La vérité est qu'au Ministère des Affaires Etrangères comme dans les Ambassades des grandes puissances on ne sait rien de plus que le public et que les journaux. Chaque fois qu'on fait de quelque importance paraît établi par Monsieur
Monsieur Hauser,
président de la Confédération, Berne.



des rapports officiels, je vous l'ai télégraphié, pour essayer de poser quelques jalons au milieu des dépêches contradictoires de la presse.

La situation de fait est que l'Europe possède une dizaine de mille hommes bloqués à Takhon, à l'embranchure du Peïho, communiquant avec grande peine avec ce qui reste du quartier européen de Tientsin, où il est fort difficile de se maintenir. Le second fait certain est qu'on ne peut pas songer à secourir les Legations et les Européens de Pékin et qu'on ne pourra pas les secourir avant la fin de septembre, parce que le fleuve Peïho est déborde chaque année pendant la saison des pluies et qu'il va devenir absolument

impossible pendant trois mois de marcher sur la capitale. Il est donc probable que tous les Européens de Pekin, y compris le corps diplomatique, seront assassinés; il paraît que l'auberge européenne de Pekin appartient à des Suisses, je fais faire des recherches sur ce point et vous écrirai après vérification; on me dit que cet "Hôtel de Pekin" serait tenu par trois ménages suisses. Je n'ai aucun renseignement sur le nombre de Suisses habitant Tientsin.

Le troisième point considéré comme certain par le Ministère français des Affaires étrangères, est que l'imperatrice et l'ancienne Chine officielle avaient été imprudents en

favorisant les nationalistes chinois, autrement dits les boxeurs; que le Gouvernement chinois a été ensuite débordé, obligé de faire cause commune avec eux, sous peine d'être renversé; qu'il est peut-être même renversé à l'heure actuelle. On n'a jamais pu me dire d'une façon précise ici, pourquoi on croit que l'imperatrice n'est pas complice, mais je sais très bien pourquoi on désire qu'elle ne le soit pas. Si le Gouvernement et l'imperatrice de la Chine ne sont pas complices, on pourra les maintenir au pouvoir et l'Europe n'aura pas la charge, probablement trop lourde pour elle, de reconstituer de toutes pièces un nouveau Gouvernement. On croit volontiers ce qu'on espère.

Quant aux mesures à prendre par les puissances, il est exact qu'il y a accord complet pour marcher sur Pékin le plus tôt possible. Au Ministère des Affaires étrangères, on m'a dit toujours indiqué jusqu'ici qu'il suffisait de 40 000 hommes. On ne l'a pas fait et on ne les aura pas avant le milieu d'août au plus tôt. Je vous répète que cela ne sera pas à grand chose, puisque les inondations empêcheront probablement toute marche en avant à cette époque. Les Français, dont les intérêts sont au sud de la Chine, près du Tonkin, donnent à entendre que c'est aux Russes à fournir le gros contingent, parce que c'est la Russie qui est la plus intéressée dans la région du nord. Les Français

ne cachent pas leur défiance d'une coopération trop
énergique des Japonais, qui sont pour eux des Anglais
déguisés, chargés de tenir la place des uniformes
khaki jusqu'à ce qu'on puisse détacher du Trans-
sahal les troupes britanniques. On ne parait ici tenir
trop peu de compte du fait que les Chinois sont
aujourd'hui armés de fusils à répétition (on m'a
assuré entre autres qu'ils ont acheté depuis un an, en
Suisse, 100 000 vetterli par l'entremise d'un M.
Roumieu, à 5fr. par fusil). Si l'opinion
japonaise qu'il faut cent mille hommes pour
marcher sur Pékin est fondée, il sera plus long et
plus difficile qu'on ne suppose généralement de les
concentrer avec tous les approvisionnements et
impératifs indispensables.

Quant au but à atteindre, les puissances européennes sont provisoirement d'accord de marcher sur Pékin pour délivrer les légations ou les venger et pour obtenir les réparations nécessaires ainsi que des garanties pour l'avenir. Chacun déclare qu'il ne veut rien d'autre ni de plus ; seulement, les Français se défient des Japonais et croient que ceux-ci veulent un morceau de territoire chinois, ce qui peut être le point de départ de grosses difficultés. Les Français sont aujourd'hui partisans déclarés de la théorie de la "porte ouverte" et de la simple pénétration commerciale ; ils déplorent que les Russes et les Allemands aient voulu avoir des concessions centrales équivalant à des annexions et que Salisbury ait cédé à la pression parlementaire en mettant la

main, par compensation, sur Bei-hai-wei. Cette sagesse parisienne est un peu tardive et on oublie un peu ici le Torkin.

Si on ne trouve plus de Gouvernement chinois en arrivant à Pékin, si l'Empire est en proie à l'anarchie ou si des sacrifices énormes ont dû être faits, il est possible qu'on se trouve devant la nécessité de se réfier purement et simplement on de se payer en nature. Dans ce dernier cas, l'accord subsistera-t-il entre les puissances ? C'est cent mille hommes par puissance, peut-être, qu'il faudrait pour occuper le grand territoire chinois. On n'ose pas penser à ces éventualités. Il a fait donc il faut tenir compte dans cet ordre d'idées, parce qu'il peut être un calme et énergique, c'est que la

Russie, d'après ce qu'on m'assure de très bonne
source, est aujourd'hui à dans le bon.

Comme événement international d'ordre
secondaire, je vais devoir vous signaler un accord
franco-espagnol qui écarte les prétentions théori-
ques du cabinet de Madrid au l'intérieur de
certaines parties du Congo français et du Maroc.
La France pourra ainsi, sans avoir à craindre de
réclamations espagnoles, exécuter en jour son
plan de céder l'Algérie au Sénégal par une
série de postes au sud du Maroc.

Je vous signalerai aussi une convention
franco-belge approuvée aujourd'hui par les
deux Chambres et qui règle les compétences

judiciaires et l'excitation des jugements entre les deux
pays sur une base analogue aux anciennes con-
ventions franco-suisse de 1828 et du 15 juin 1869.
Le texte de cette convention a été envoyé par nous au
Département fédéral de Justice et Police. -

Agréz, Monsieur le Président, les
assurances de ma très-haute considération.

Le Ministre de Suisse

Lerby